

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 09 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, ROSSI Xavier, OUAKKOUCHE Dalila, VINCENT Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Ericka, BERNOU Philippe, BECH Françoise, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angéline, BERNAUD Didier, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, GRATESSOLE Celyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain

Absents excusés : MILLET Gaëtan, FRANCOIS Pascale, EYRIGNOUX Sophie, HOSNI Mohammed qui ont donné procuration respectivement à NOTO CAMPANELLA Camille, HILTGUN Luca, CHAPUIS Laurent et CHARVIEUX Sandra

Secrétaire de séance : VAZILLE Angéline

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	23
Votants	27

Délibérations : 2024-51

Objet : Désignation du représentant de la Commune auprès de la SACICAP FOREZ VELAY



Madame le Maire rappelle/expose :

- La Commune dispose de 10 parts dans le capital social de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP) Forez-Velay depuis l'année 2007 ;
- La société Anonyme Crédit Immobilier de France Forez-Velay devenait au cours de cette dernière année la SACICAP Forez-Velay ;
- Les missions principales des SACICAP sont de réaliser toutes les opérations d'accession à la propriété de l'habitat destinées à des personnes dont les revenus sont inférieurs à un certain plafond de ressources ainsi que de réaliser, dans un objectif de mixité sociale toutes opérations d'aménagement destinées à des opérations d'habitat ;
- La Commune de l'Horme est administrateur de cette société.

Conformément aux dispositions en vigueur, et suite aux récentes élections municipales partielles, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation de son représentant délégué pour siéger au sein de la SACICAP Forez-Velay.

Par suite, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner, à cet effet, un membre titulaire et un membre suppléant.

☞ **L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de :**

- **Elire** en son sein un membre titulaire et un membre suppléant, qui représentera la Commune au sein de la SACICAP Forez-Velay, comme suit :
 - Titulaire : R PATTE
 - Suppléant : L CHAPUIS

L'HORME, le 16 juillet 2024

Mme Le Maire,
Audrey BERTHEAS

La secrétaire de séance,
Angéline VAZILLE

